

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico
Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)
Band: 33 (1991)

Rubrik: Chronique archéologique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

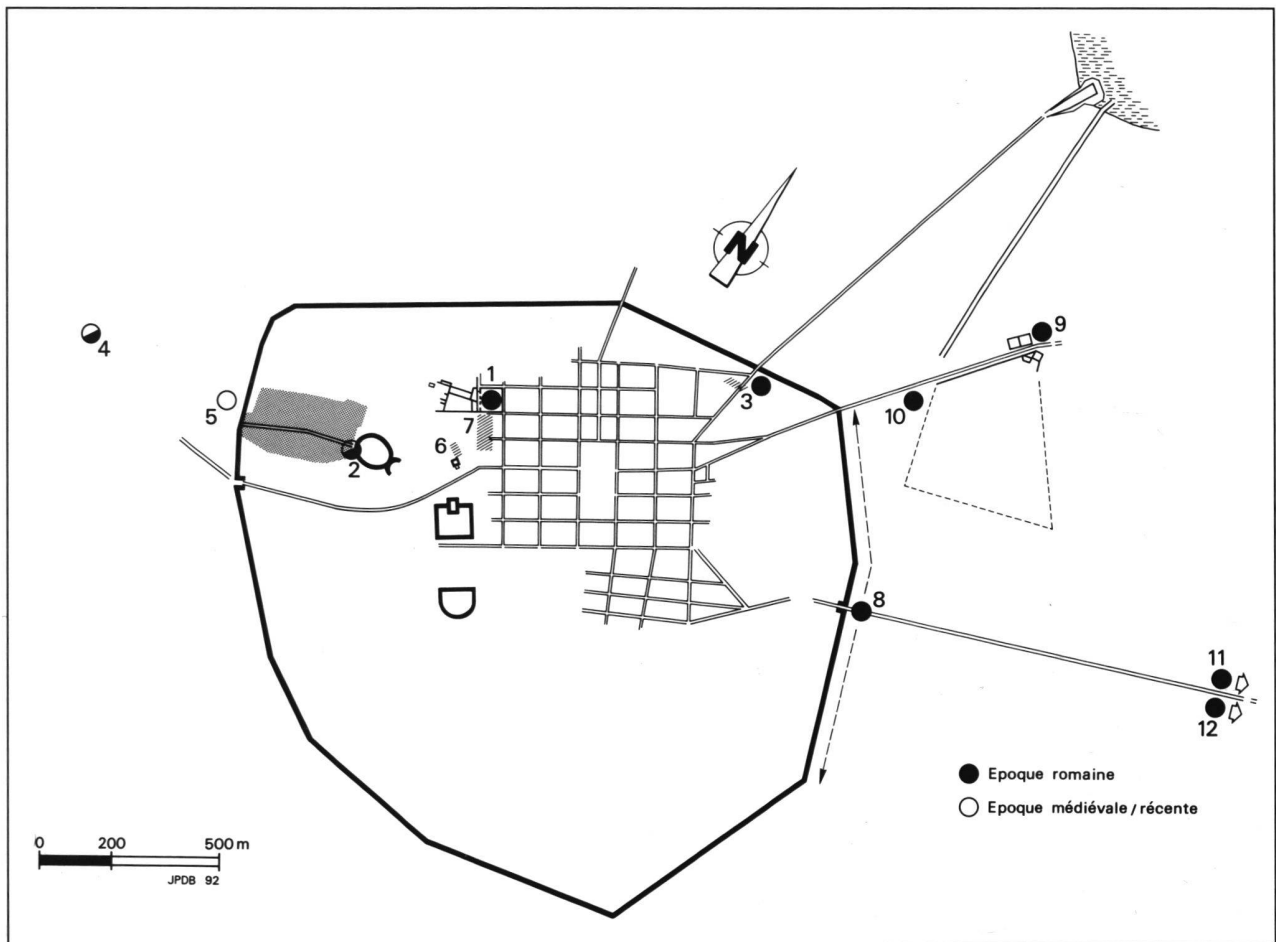


Fig. 1. Plan schématique d'Aventicum. Situation des fouilles de 1990-1991. En grisé, la ville médiévale. En hachuré, les zones à fouiller en 1992. 1: Derrière la Tour - insula 7. 2: Porte de Morat - Amphithéâtre. 3: Prochimie. 4: Carrefour du Paon. 5: Place du Montmesard. 6: Grange-des-Dîmes. 7: Insulae 13-19. 8: Enceinte romaine. 9: En Chaplix / nécropole. 10: En Chaplix / moulin hydraulique. 11: Faoug / route de l'Est. 12: Faoug / nécropole du Marais.

1. Avenches / Derrière la Tour - Insula 7.

Habitat; bâtiments commerciaux (entrepôts ?).
Février - juillet 1991.

Fouille de sauvetage programmée (1'500 m²).

Ensembles MRA : AV 89-91,7501-7614 ,8001-8263 ,8272-8290 ,8301-8425.

Références bibliographiques : H. Bögli et Ch. Meylan, *BPA* 25, 1980, 7-52. *ASSPA* 74, 1991, 214-220.

En 1989, la construction de plusieurs immeubles menaçait toute une partie encore méconnue du site intra-muros de *Derrière la Tour*, à la charnière du tissu urbain antique de la plaine, et des aménagements du flanc nord de la colline d'Avenches (fig. 1,1). Consécutivement à ces projets, la Fondation Pro Aventico et le service archéologique de l'Etat de Vaud ont entrepris des fouilles d'envergure

(7'000 m²) au cours de ces trois dernières années. Les campagnes de fouilles de 1989 et 1990 ont permis de dégager la portion aval d'un palais édifié au début du III^e siècle de notre ère, dans le cadre d'un programme d'urbanisme lié à la monumentalisation des *domus* du quartier adjacent, l'*insula* 7 (fig. 2).

La troisième et dernière campagne s'est précisément achevée par l'exploration de la moitié nord de ce quartier où ont été mis en évidence une partie des bains et pièces chauffées des demeures de la terrasse supérieure (fig. 3,1-2). La portion en contrebas est occupée par une série de bâtiments à fonction sans doute économique (fig. 3,3-5) qui bordent la rue au nord (*decumanus*). Construits lors de l'important développement du site, ces bâtiments ont supplanté l'habitat épars et les activités domestiques et artisanales des deux siècles précédents.

L'avant-corps de la demeure occidentale (fig. 3,3), dont l'exiguïté des locaux évoque une destination utilitaire, délimite une cour centrale (30 x 19 m) fermée au sud par le mur de soutènement de la terrasse supérieure (fig. 3,6). Bordée à l'est par un espace clos semi-couvert établi à l'angle de la rue (fig. 3,4: marché ?), cette cour a reçu dans sa partie médiane un édifice quadrangulaire (10 x 8 m) parfaitement centré sur l'axe de symétrie transversal de l'*insula* (fig. 3,5 et 4). Il se singularise également par sa division quadripartite composée d'une pièce principale (7.30 x 6 m) fermée au nord et flanquée au sud de trois petits locaux sensiblement tous de mêmes dimensions (2,50 x 2 m). La distribution se faisait par le local central au travers de portes à double battant s'ouvrant vers l'intérieur. Les seuils en grès coquillier dont était équipée chacune de ces portes (fig. 3,7) montrent les traces d'un système de fermeture renforcé au moyen de barres de fer. Les dimensions impressionnantes de ces seuils qui occupent la quasi-totalité de la largeur du local contrastent avec l'étroitesse des lieux (fig. 5).

Si le sol des locaux annexes a été entièrement récupéré, la pièce principale a en revanche conservé les supports de son plancher constitués de quatre rangées régulières de fûts de colonnes de molasse réutilisés de la sorte pour la création d'un vide sanitaire (fig. 3,8). Les bouches d'aération qui devaient normalement être ménagées dans la partie basse des murs n'ont pu être observées en raison de la dégradation de ces derniers jusqu'à leur ressaut de fondation chanfreiné en petit appareil

régulier de moellons de calcaire hauterivien. Un autre indice révélateur du soin apporté à la finition de ce bâtiment est fourni par les montants de l'une de ses lucarnes retrouvés effondrés au milieu de la pièce (fig. 3,9). Cette étroite ouverture en abat-jour a gardé les trous de scellement d'une double rangée de barreaux et d'un vantail muni d'un verrou qui accentuent le caractère blindé de l'édifice (fig. 6). Son emplacement original, estimé à environ 4 m de hauteur sur la façade sud de la pièce principale, présume l'existence d'un avant-toit abritant les locaux méridionaux.

Durant son utilisation, le bâtiment a été doté d'une annexe occidentale (fig. 3,10) en même temps que la cour a été subdivisée par un refend au mur de terrasse (fig. 3,11). Cette nouvelle délimitation est prolongée au nord par l'adjonction d'une petite exèdre ouverte côté rue (fig. 3,12). L'accès au bâtiment depuis les habitations supérieures se faisait alors depuis le sud-est (fig. 3,13).

A l'exception des fosses à chaux avoisinantes, dont la relation avec le bâtiment central ne peut toutefois être clairement établie (fig. 3,14), aucun indice concernant la destination de celui-ci n'a pu être décelé. En outre, l'absence actuelle de parallèles convaincants ne permet pas d'aller au-delà de l'hypothèse d'un entrepôt pour le stockage de denrées périssables et surtout précieuses qu'inspire la nature même des vestiges architecturaux exhumés. Cette interprétation est cependant loin d'être suffisante pour justifier l'importance accordée à ce bâtiment, qui se lit au travers de ses finitions soignées et de sa position centrale au sein de

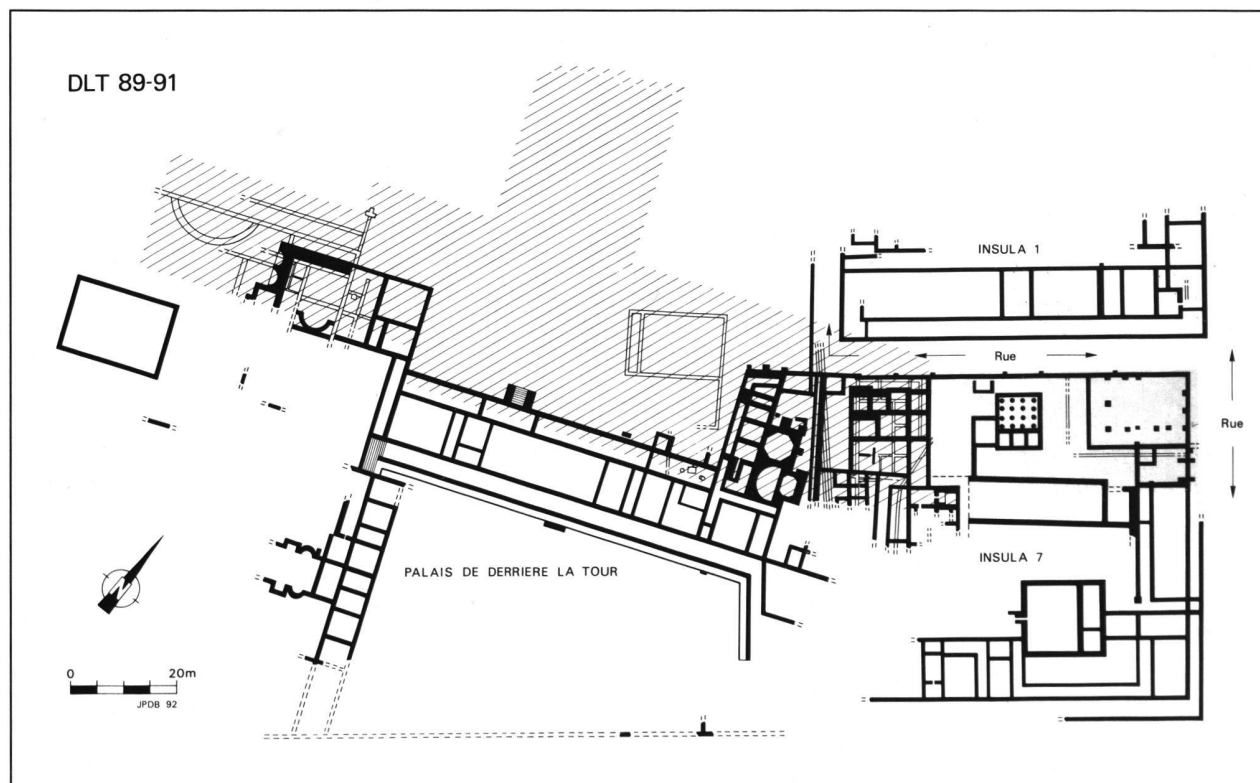


Fig. 2. Avenches / Derrière la Tour - insula 7. Extrait du plan archéologique, état 1991. En noir, les vestiges de la dernière phase (début du III^e s. ap. J.-C.). En hachuré, la zone fouillée en 1989-1990. En grisé, la parcelle explorée en 1991.

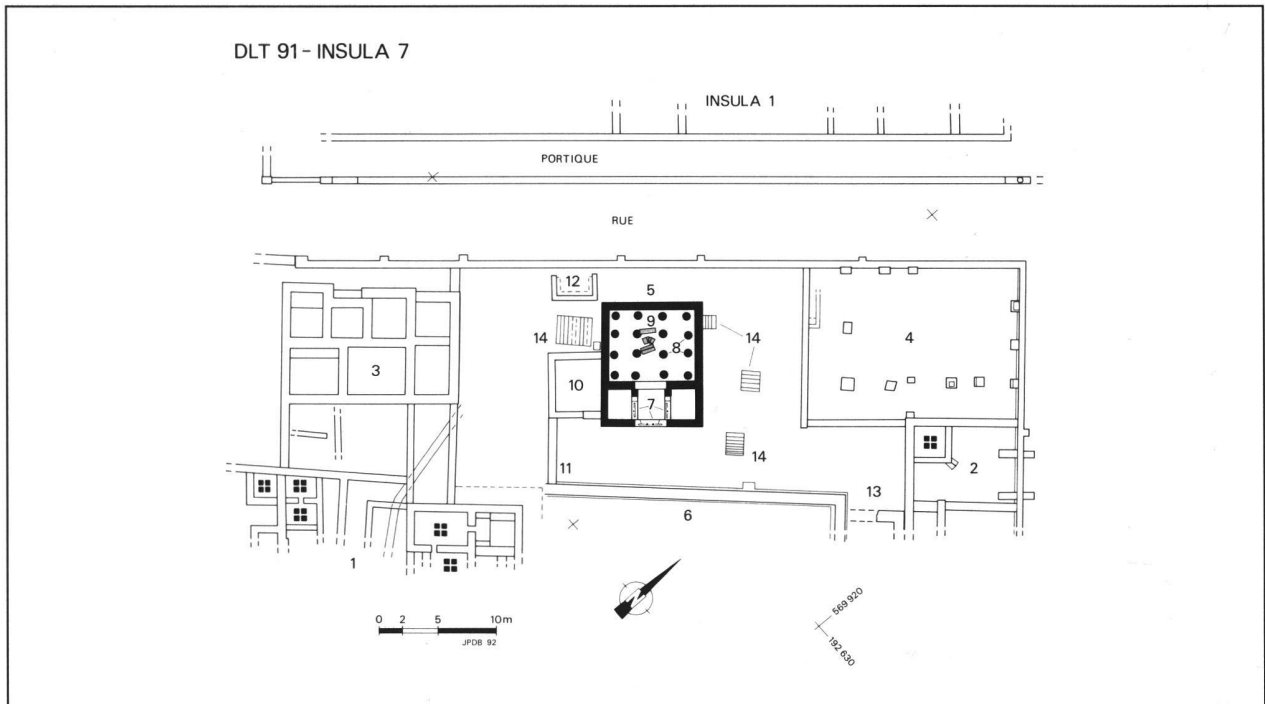


Fig. 3. Avenches / insula 7 nord. Extrait du plan général des fouilles de 1989-1991. Les chiffres renvoient au texte.

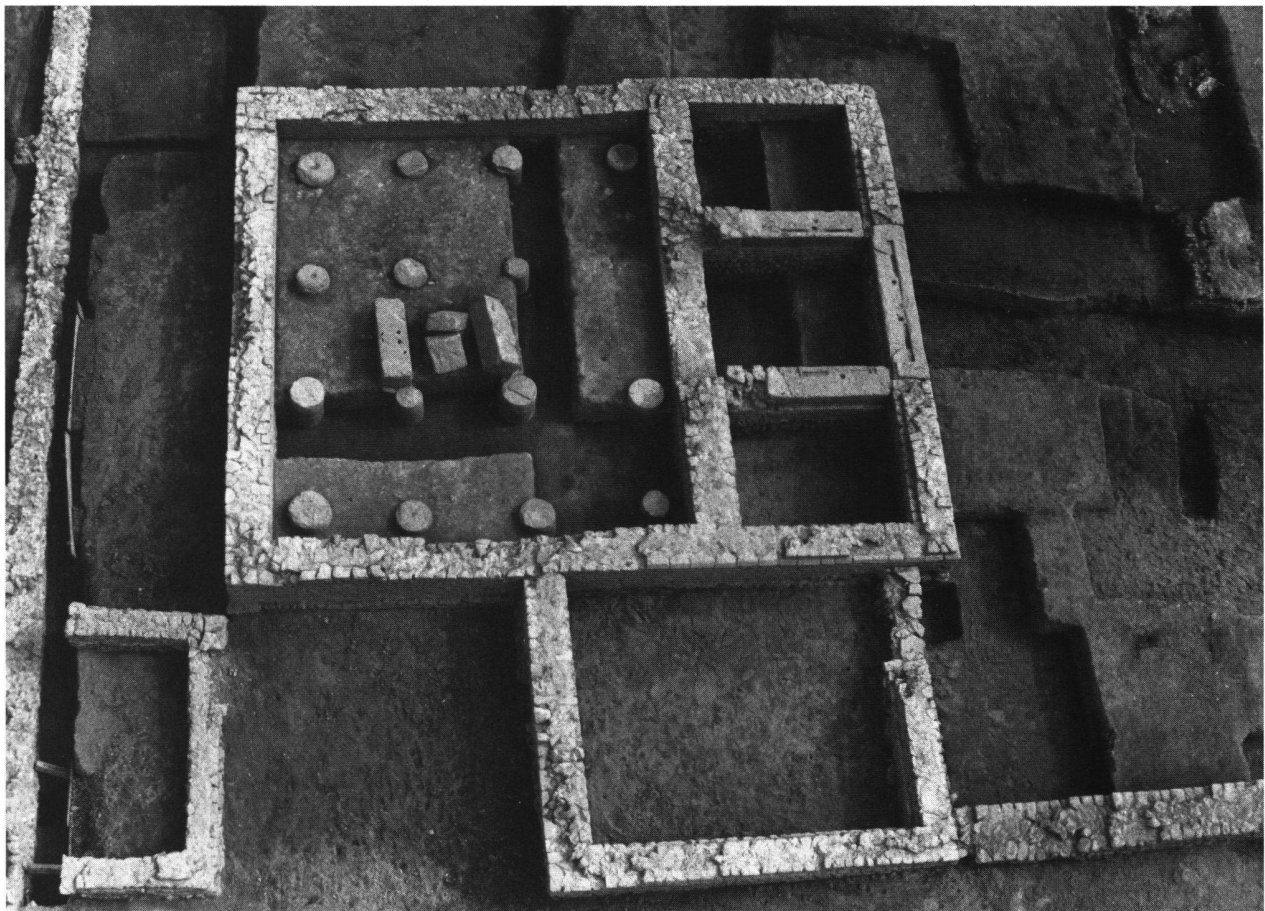


Fig. 4. Avenches / insula 7 nord. Vue aérienne du bâtiment central en fin de fouille. III^e s. ap. J.-C.



Fig. 5. Avenches / insula 7 nord. Seuils en grès coquillier des locaux sud du bâtiment central.



Fig. 6. Avenches / insula 7 nord. Les éléments en grès coquillier de la lucarne sud du bâtiment central remontés. Dimensions de l'ouverture extérieure : 53 x 21 cm.

l'organisation spatiale du quartier, à moins d'envisager une destination à caractère officiel. L'élargissement du cadre de recherche, avec notamment l'intégration des données des fouilles réalisées en 1977 dans la moitié sud de l'insula 7 aux résultats des récentes investigations en cours d'élaboration, amènera peut-être des éléments de réponse.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

1. Avenches / Derrière la Tour.

Artisanat; atelier de verrier.
Novembre 1989 - mai 1990.

Fouille de sauvetage programmée (5'500 m²)
Ensembles MRA: AV 89-90, 8067, 8113, 8135, 8137, 8213-8215, 8248-8262

Références bibliographiques: ASSPA 74, 1991, 216.

La mise au jour des vestiges d'un atelier de verrier du milieu du I^{er} s. ap. J.-C., enfouis sous les remblais de construction du palais de *Derrière la Tour*, constitue l'une des découvertes majeures des investigations de 1989-90. Elle atteste clairement pour la première fois la production d'objets en verre sur le site d'Avenches. Les premiers résultats de la fouille de cette officine et de l'étude du mobilier associé ont été publiés. Voir J. Morel, H. Amrein, M.-F. Meylan et Ch. Chevalley, *Un atelier de verrier du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. à Avenches*, AS 15, 1992, 1, 2-17.

2. Avenches / Avenue Jomini.

Amphithéâtre; Porte de Morat.
Décembre 1990.

Fouille de sauvetage (env. 250 m²).
Ensembles MRA: AV 90/8291-8300.

Voir *supra*, article de J. Morel, p. 5 sv.

3. Avenches / Prochimie.

Habitat; artisanat; captages.
Août - décembre 1991.

Fouille de sauvetage programmée (1'500 m²).
Ensembles MRA: AV 91/9001 ss.

Références bibliographiques: G.-Th. Schwarz, *Aventicum. Découvertes en 1963. US XXVII*, 4, 1963, 60-62.

Un projet d'extension et de réaménagement de bâtiments industriels a motivé, en mai 1991, une campagne de sondages exploratoires sur la propriété de l'entreprise Prochimie S.A. sise dans un secteur correspondant aux faubourgs nord de l'agglomération romaine, entre la voie franchissant l'enceinte au nord-est et celle menant au port de rive antique (fig. 1,3).

L'état de préservation généralement satisfaisant des niveaux archéologiques ainsi que la présence de vestiges maçonnés justifiaient la programma-

tion d'une fouille de sauvetage sur l'ensemble de l'emprise concernée, à l'exception de la surface comprise entre les zones 1 et 2 où les sondages ne révélèrent plus aucune trace d'occupation romaine (fig. 7).

Prévue en deux étapes, de l'été 1991 à l'automne 1992, l'intervention a notamment pour objectif de préciser l'importance et la nature des constructions romaines dans cette partie de la ville où des vestiges d'installations artisanales (fours de potiers et de tuiliers non publiés) ont été découverts dans les années soixante (fig. 7,1). Il s'agit conjointement d'obtenir des repères chronologiques précis qui nous font encore défaut pour suivre l'évolution de ces quartiers périphériques.

La zone 1 (fig. 7, Z1)

Les vestiges dégagés dans la première zone fouillée, à une cinquantaine de mètres au sud de l'enceinte, se situent dans un secteur passablement marécageux qui n'a été véritablement assaini qu'au début de notre siècle. Un chenal naturel, large d'une dizaine de mètres, le traverse d'est en ouest, drainant ainsi occasionnellement les eaux de surface qui s'écoulaient des hauteurs voisines (fig. 7,2). Ses berges n'ont fait l'objet d'aucun aménagement particulier et la nature difficile du terrain a sans doute largement conditionné le développement des constructions romaines dans ce secteur. Les structures mises en évidence témoignent en effet d'une occupation disparate qui se caractérise notamment par la présence de fosses et petits fossés ou caniveaux rectilignes dont la fonction exacte reste indéterminée. Trois aménagements destinés à capter les infiltrations de la nappe phréatique, dont un tonneau remarquablement conservé, ont pu être observés (fig. 7,3). Un bassin à fond de briquettes en *opus spicatum* (fig. 7,4) et sa canalisation de vidange (fig. 7,5) ont également été mis au jour. Associés à quelques murs dont ne subsiste qu'une assise de fondation (fig. 7,6), ces vestiges témoignent de la présence d'un ou plusieurs bâtiments qui ont succédé aux premières installations de captage dans le courant du II^e siècle. Le matériel archéologique recueilli n'a fourni aucun indice permettant de préciser la nature des activités menées dans ce secteur lors de la deuxième phase d'occupation. L'eau qui était évacuée après emploi dans le chenal voisin semble pourtant y avoir joué un rôle non négligeable.

La zone 2 (fig. 7, Z2)

A quelque 30 m au sud-est ont été dégagés les vestiges d'un autre bâtiment d'une dizaine de pièces dont la facture rudimentaire des quelques sols conservés laisse supposer qu'il s'agit de locaux utilitaires, probablement associés à des espaces laissés à ciel ouvert.

La séquence stratigraphique mise en évidence pour ce bâtiment signale un développement en deux phases successives :

- La première, qui remonte à la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C., se caractérise avant tout par la présence d'une installation artisanale, très certai-

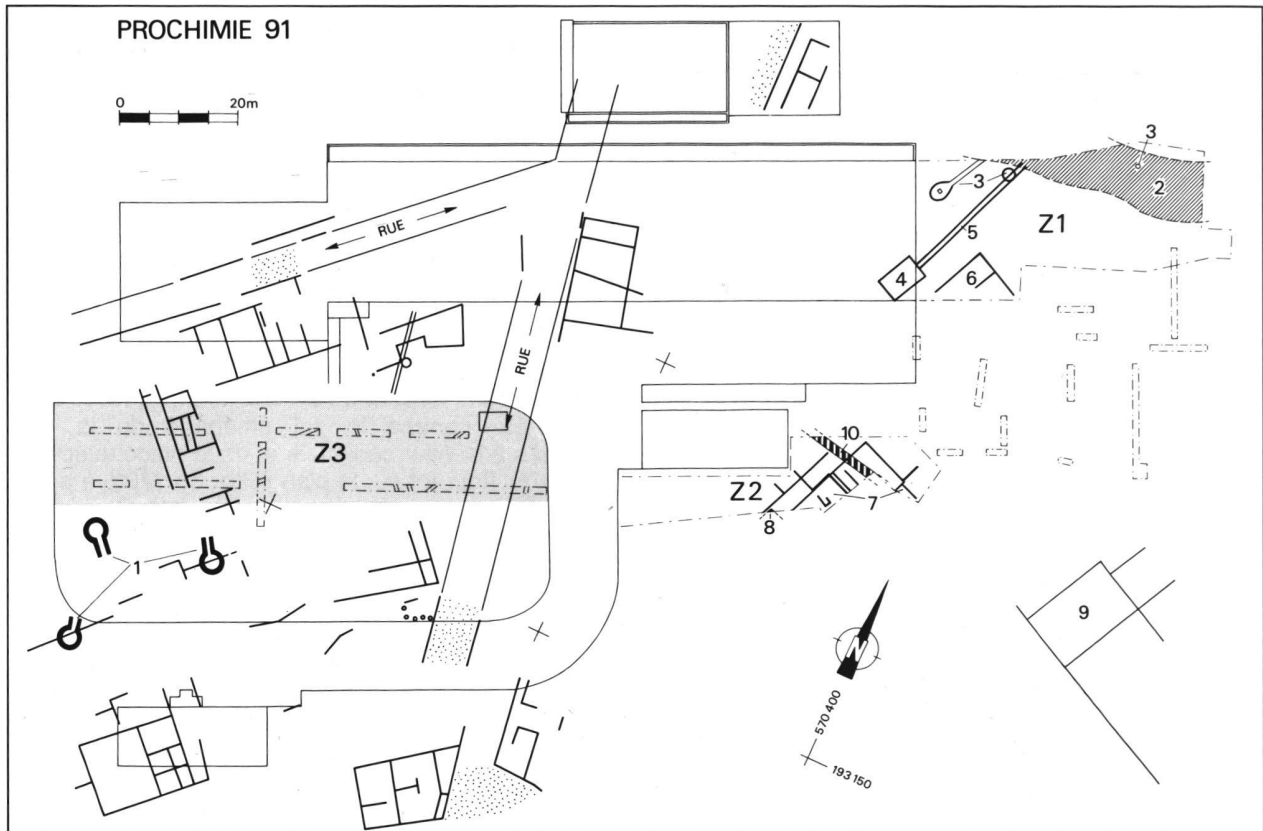


Fig. 7. Avenches / Prochimie. Extrait du plan archéologique d'Avenches. Situation des sondages et des fouilles de 1991. En grisé, la zone à fouiller en été 1992. Les chiffres renvoient au texte.



Fig. 8 : Avenches / Prochimie. Vue partielle des fouilles de la zone 2. Au premier plan, les soubassements du mur tardif construit sur les vestiges des constructions romaines.

nement un four de tuilier (fig. 7,8). Observée en limite de fouille, cette structure fera l'objet d'investigations complémentaires en été 1992.

- La seconde phase correspond à la désaffectation des premiers aménagements au profit de l'extension vers l'ouest du bâtiment, lequel semble pouvoir être rattaché à l'édifice de La Maladaire (fig. 7,9), établi en bordure de la voie menant à la Porte du Nord-Est. Il respecte en tout cas la même orientation dictée par l'axe routier principal et il peut être provisoirement interprété, avec réserves, comme l'une des dépendances de cette habitation riveraine dotée de mosaïques et fouillée au cours des siècles précédents (voir W. Cart, *BPA* 2, 1888, 38-40).

Le mobilier archéologique récolté dans les couches de démolition de ce bâtiment permet de situer son abandon vers le milieu du III^e siècle, date généralement admise pour la fin de la période romaine sur le site d'Avenches. Il faut toutefois signaler la découverte d'un mur postérieur, implanté dans les niveaux romains, selon une orientation divergente du bâtiment précédent (fig. 7,10). Repérées sur une douzaine de mètres, ses fondations en boulets et matériaux de récupération romains atteignent une largeur de 1,40 m. Malgré l'absence actuelle de toute trace d'occupation du secteur au Bas-Empire, on ne peut cependant écarter d'emblée l'hypothèse d'une construction romaine tardive. Avant de relancer le débat sur une problématique pour le moins délicate, il conviendra tout d'abord de s'assurer par un examen approfondi des anciens plans cadastraux et une recherche d'archives si ce mur ne coïncide pas avec une construction ou une limite parcellaire médiévale, voire récente.

La zone 3 (fig. 7, Z3)

Cette zone (1'500 m²) s'étend à proximité des installations artisanales susmentionnées, entre deux axes routiers convergeant au nord en direction du port de rive. Les sondages préliminaires y ont révélé un sous-sol riche en événements archéologiques dont la fouille, programmée pour l'été 1992, est fortement susceptible de fournir d'importants compléments à notre connaissance sur le développement de l'artisanat aventicien. Ce sera également l'occasion de vérifier le calage d'une bonne partie des vestiges relevés lors des fouilles anciennes voisines, dont le report actuel au plan archéologique est sujet à caution.

Pierre Blanc - Jacques Morel
FPA-MHA VD

4. Avenches / Carrefour du Paon.

Habitat; route; nécropole.
Septembre 1991.

Fouille de sauvetage - exploration en tranchée.
Ensembles MRA : AV 91/8430-8431.

Références bibliographiques : L. Margairaz Dewarrat, *La nécropole de la Porte de l'Ouest*, *BPA* 31, 1989,

109-137. W. Cart, *BPA* 1, 1887, 18-27 et *BPA* 2, 1888, 57-61.

La pose d'un réseau des télécommunications a nécessité une surveillance archéologique sur toute la longueur d'une tranchée de 40 m ouverte entre la route de Lausanne et le carrefour du Paon (fig. 1,4). Situés sur le tracé hypothétique de la voie romaine Moudon - Avenches qui devait border la nécropole de la Porte de l'Ouest, ces travaux ont permis d'observer une série de vestiges se situant à environ 1,80 m de profondeur sous les remblais du trottoir nord de la route cantonale 601 (fig. 9,1).

Un pavement de boulets et pierres calcaires plates a été repéré en divers endroits sur l'ensemble de la largeur de la tranchée (fig. 10,4); il est interprété comme le sol aménagé de la voie d'accès à la ville médiévale et de la place avec fontaine qui figurent sur le plan Ritter de 1786, à proximité de l'ancien relais du Paon (fig. 11). Ce pavage est recouvert d'une couche d'incendie (fig. 10,5) renfermant les débris de toiture d'une construction dont l'un des murs étroits (fig. 10,6) recoupe le sol du carrefour, à une dizaine de mètres du relais.

Au même endroit ont été dégagées, scellées par le pavage, les fondations de deux segments de murs perpendiculaires (fig. 10,2). Leur facture, analogue à celle des constructions romaines, ainsi que leur orientation pourraient les faire correspondre à l'angle nord-ouest de l'enclos de la nécropole de la Porte de l'Ouest (fig. 9,2). Suivant cette hypothèse, la voie antique se situerait alors en bordure sud du cimetière romain, sur le tracé du "vieux chemin de l'Estraz" (fig. 9b). En raison de l'exiguïté du champ d'observation et de l'oblitération des niveaux d'occupation contemporains de ces murs, on ne peut exclure un bâtiment riverain faisant face à la nécropole. On notera toutefois l'absence de traces de route romaine sur le tronçon fouillé.

Christian Chevalley - Jacques Morel
FPA-MHA VD

5. Avenches / Place du Montmesard - Route de Sous-Ville.

Esplanade; ruraux (époque récente).
20-24 juin 1991.

Fouille de sauvetage (400 m²).
Ensemble MRA : AV 91/8432.

Des travaux de terrassement liés à l'extension d'un parc automobile couvert ont touché une zone extra-muros voisine de la nécropole romaine de la Porte de l'Ouest et d'inhumations burgondes relevées en 1968 près de la tour 32 de l'enceinte flavienne (fig. 1,5). La fouille de ce secteur a révélé une stratigraphie extrêmement pauvre en événements archéologiques. Les rares vestiges découverts, implantés dans les argiles morainiques du flanc occidental de la colline de la ville, appartiennent aux installations des XVIII^e et XIX^e siècles flanquées au pied du mur de la terrasse du *Montmesard* (fig. 12). Celle-ci a été aménagée à proximité de l'ancienne Porte de Payerne sur le tracé du fossé médiéval. Parmi les soubassements maçonnés

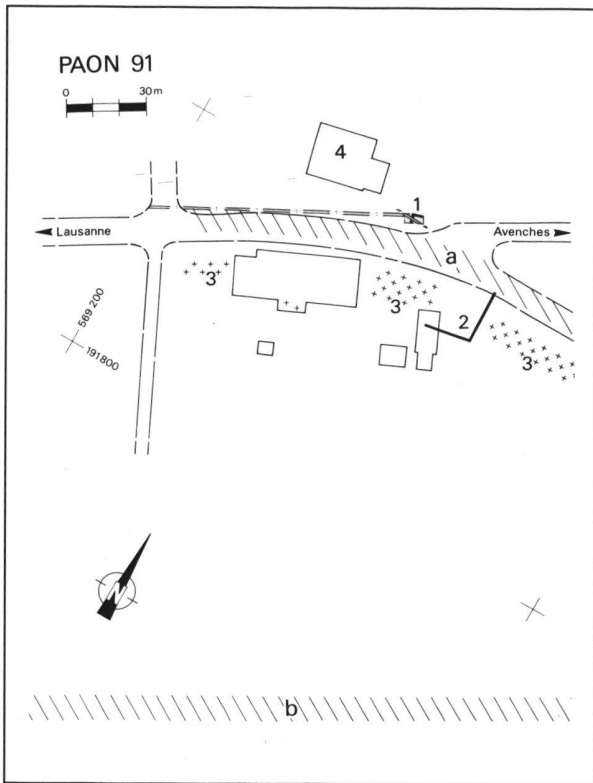


Fig. 9. Avenches / Carrefour du Paon. Extrait du plan général de la nécropole de la Porte de l'Ouest. En grisé, la tranchée explorée en 1991. En hachuré, les deux tracés hypothétiques de la route romaine; a : tracé nord; b : tracé sud ("vieux chemin de l'Estraz"). 1 : Report des vestiges maçonnés de 1991. 2 : Mur d'enclos présumé (1888). 3 : Nécropole (1885-1888-1963). 4 : Ancien relais du Paon.

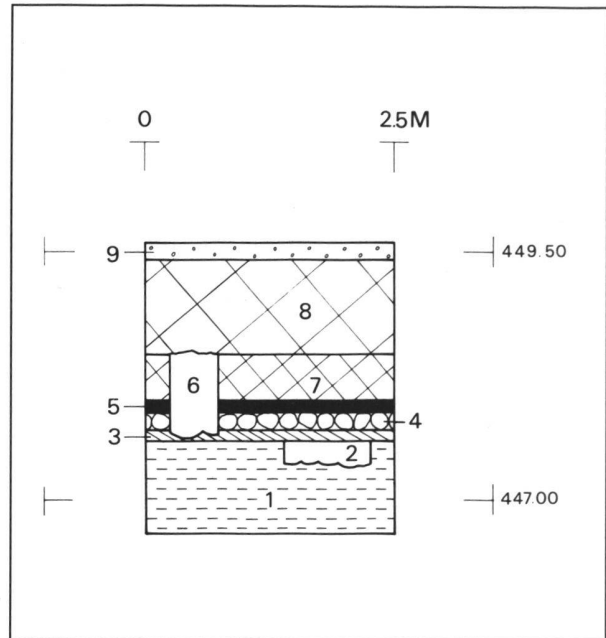


Fig. 10. Avenches / Carrefour du Paon. Coupe schématique. 1 : Substrat morainique argileux. 2 : Maçonnerie de facture romaine. 3 : Niveau de démolition de la première occupation (romaine ?). 4 : Pavement de galets et fragments de calcaire hauterivien (niveau de circulation du XVIII^e s.). 5 : Couche d'incendie et débris de toiture (époque récente). 6 : Mur récent (couvert ?). 7 : Remblai récent (XVIII-XIX^e s.). 8 : Remblai moderne de la route cantonale (tout-venant). 9 : Niveau de circulation actuel.

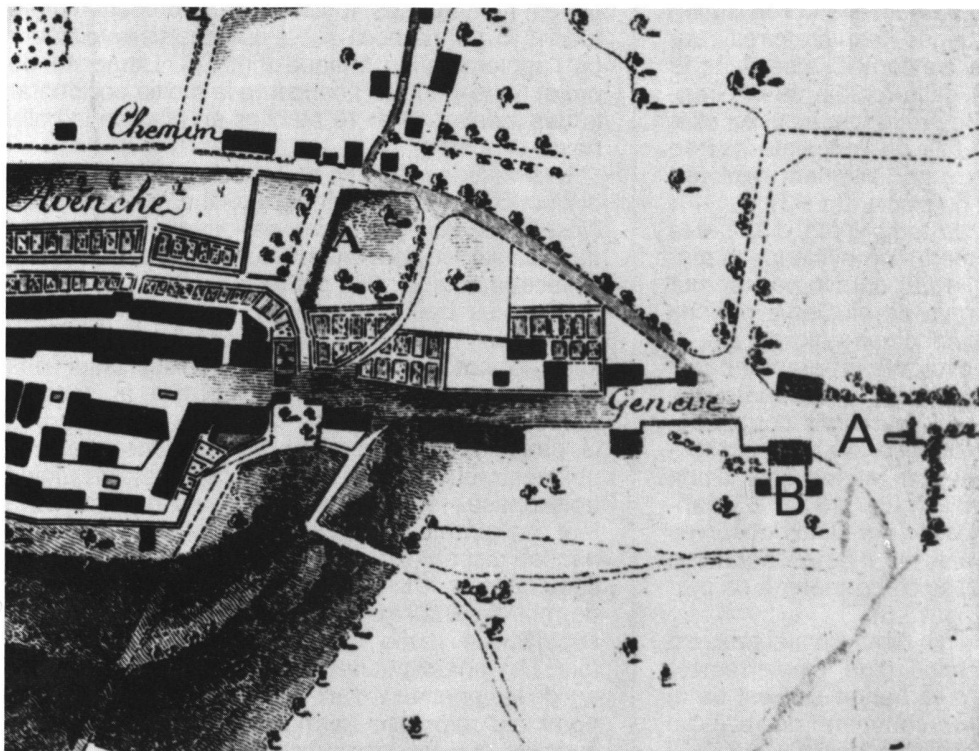


Fig. 11. Avenches / Carrefour du Paon. Extrait du "Plan de la ville d'Avenches en Suisse et de l'Enceinte d'Aventicum Helvetorum d'après le plan levé en 1769 par D. Fornerod et augmenté par E. Ritter en 1786". A : Carrefour du Paon. B : Relais du Paon.

nés mis au jour figurent ceux d'une rampe d'escalier qui est reportée sur le plan cadastral de 1842-43 à l'angle ouest de la place (fig. 12,1). Elle se prolongeait par un chemin reliant directement l'esplanade à l'actuelle route de Sous-Ville (fig. 12,2). Les autres maçonneries dégagées (fig. 12,3) correspondent aux fondations légères des annexes d'un complexe rural qui est également mentionné sur le cadastre du siècle dernier (fig. 12,4-6).

Aucune trace de sépulture romaine ou du Haut Moyen Age n'a été mise en évidence. On relèvera encore l'absence d'indices concernant l'énigmatique chapelle médiévale de Saint-Antoine dont la localisation présumée coïncide pourtant avec le secteur exploré.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

6. Avenches / Grange-des-Dîmes.

Temple gallo-romain; nécropole (Haut Moyen Age); habitat.

Septembre 1991.

Sondages préliminaires.

Références bibliographiques : W. Cart, *BPA* 9, 1907, 3-23. H. Bögli, *BPA* 19, 1967, 101-103. M. Verzàr, *Aventicum II. Un temple du culte impérial*. (CAR) 12, 1977. M. Trunk, *Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen* (Forschungen in Augst 14), 1991, 182-183.

Un projet de construction d'habitations en bande, à l'avenue Jomini 15, a nécessité la réalisation d'une dizaine de sondages exploratoires sur l'ensemble de la parcelle concernée, sise dans le périmètre nord du temple gallo-romain de la Grange-des-Dîmes (fig. 1,6). Ce projet menaçait en effet une vaste portion (1'270 m²) de l'enceinte sacrée de l'édifice qui n'a été que partiellement explorée lors des fouilles du début du siècle (fig. 13).

Outre l'angle nord-est du temple (fig. 13,1), ces sondages ont permis de mettre en évidence le mur nord de son péribole (fig. 13,2) doublé par un mur extérieur (portique ?) pourvu de plusieurs refends respectant l'orientation du sanctuaire (fig. 13,3).

Si ces murs semblent avoir été en grande partie récupérés au cours des siècles précédents, les niveaux archéologiques qui leur sont contemporains sont en revanche conservés. Ils scellent même localement les vestiges et les sols d'une première occupation romaine (fig. 13,4). S'y rapportent également deux fossés parallèles observés à l'intérieur de l'aire sacrée, de même orientation que le temple et susceptibles d'appartenir à un premier complexe religieux (fig. 13,5).

L'occupation post-romaine dans ce secteur est caractérisée par la présence d'un empierrement assez lâche, localisé dans la frange sud-est de la parcelle (fig. 13,6) et apparemment délimité au nord par un muret de pierres sèches (fig. 13,7). Il est à noter que cet empierrement se situe sensiblement au même niveau que la tombe dégagée en 1971 (fig. 13,8). Celle-ci fait probablement partie,

avec les sépultures éparses et le sarcophage exhumés entre 1894 et 1907 au pourtour du temple, de l'extension de la nécropole haut moyen-âgeuse de l'église Saint-Symphorien dont la localisation exacte reste à préciser.

Le terrassement des couches supérieures, réalisé en novembre dernier sous surveillance archéologique, a permis de récolter un important lot d'objets métalliques ainsi que de nombreuses monnaies romaines, médiévales et bernoises qui fournissent une première image de la fréquentation du site.

Ces résultats apparaissent encourageants pour la suite du programme archéologique qui verra, au printemps 1992, la fouille exhaustive de la zone menacée (1'500 m²).

Jacques Morel
MHAVD-FPA

7. Avenches / Derrière la Tour - Insulae 13-19.

Habitat; thermes; voirie.

Octobre 1991.

Sondages préliminaires.

Références bibliographiques : H. Bögli, *BPA* 19, 1967, 102-103.

Un projet de construction d'immeubles, sur la parcelle 2314 au lieu-dit *Derrière la Tour*, a motivé l'ouverture d'une quinzaine de sondages exploratoires (fig. 1,7). Cette intervention a confirmé la forte densité de vestiges que laissent déjà pressentir les nombreuses fouilles ayant précédemment touché la frange nord-ouest des quartiers réguliers de l'agglomération antique (fig. 14). L'emprise du projet (env. 4'000 m²) concerne la moitié occidentale des *insulae* 13 et 19 établies au pied de la colline d'Avenches.

Les vestiges repérés se rattachent à trois unités distinctes qui sont le complexe thermal public de l'*insula* 19, les habitations de l'*insula* 13 et la rue qui délimite les deux quartiers, bordée par un égout collecteur au sud et un portique au nord.

Les plus hauts niveaux de circulation antiques conservés apparaissent déjà à 0,30 m à peine sous le couvert végétal actuel. L'épaisseur des niveaux archéologiques varie entre 1 m dans la partie nord (*insula* 13) et 2 m dans la moitié sud de la parcelle. Les premières informations stratigraphiques recueillies signalent l'existence d'au moins trois phases d'occupation distinctes pour ce secteur. La première phase est caractérisée par un habitat disparate, de constructions légères, vraisemblablement associé à des activités artisanales, du moins dans l'*insula* 13 où est apparue la trace superficielle d'une structure s'apparentant à un four. Les phases suivantes semblent correspondre au développement d'un habitat maçonné contemporain du complexe thermal de l'*insula* 19 dont il ne subsiste que les infrastructures épargnées par les fouilles anciennes. Il pourrait s'agir de celles qu'effectua Lord Northampton en 1786, pour lesquelles nous disposons de quelques documents

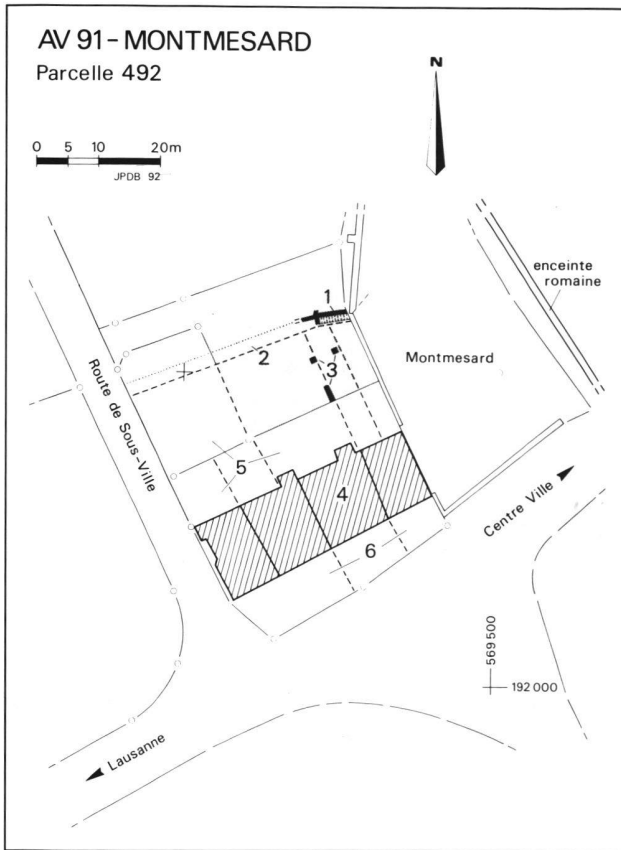


Fig. 12. Avenches / Montmesard - Route de Sous-Ville. Report des vestiges de 1991 et du plan cadastral de 1842-1843 au cadastre actuel. 1 : Rampe d'escalier. 2 : Ancien chemin. 3 : Maçonneries relevées en 1991. 4-6 : Ruraux, prés et places (XVIII-XIX^e s.).

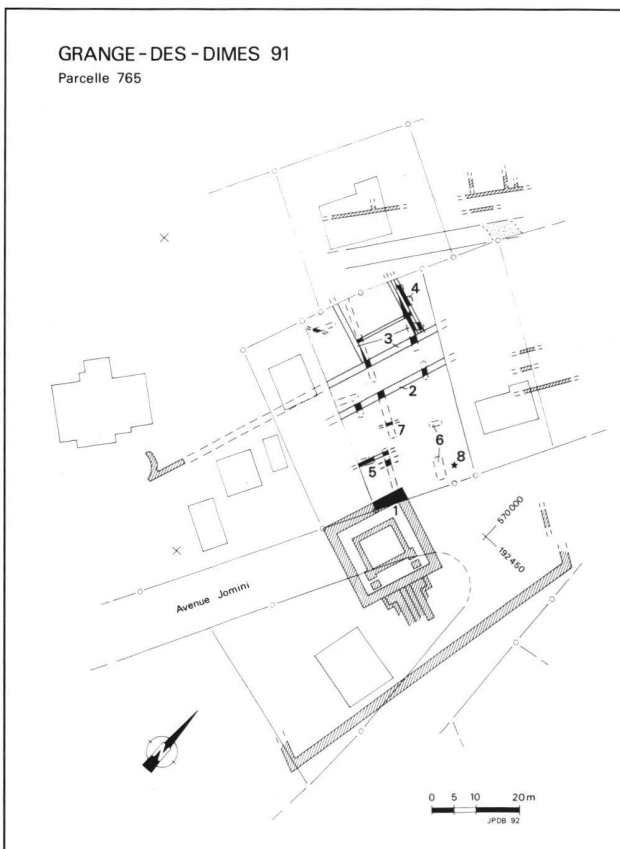


Fig. 13. Avenches / Grange-des-Dîmes. Situation des sondages de 1991. En grisé, la zone à fouiller en 1992. En noir, les vestiges repérés en 1991. En hachuré, report des vestiges figurant sur le plan archéologique d'Avenches. Les chiffres renvoient au texte.

qui témoignent de l'ampleur et du luxe de ces bains publics (voir H. Bögli et alii, *Aventicum - La ville romaine et le Musée*, GAS 19, 2^e éd., p. 8, fig. 5).

Etant donné le mauvais état de conservation des vestiges de cet édifice, essentiellement composés des sols d'hypocaustes et de quelques éléments de bassins localement en place (fig. 15), il n'a pas été jugé nécessaire de prendre des mesures particulières en vue de leur préservation *in situ*. En revanche, le dégagement de la totalité des soubassements des thermes constituera l'un des objectifs principaux de la première campagne de fouilles prévue pour l'automne 1992. D'autre part, la mise en évidence d'un réseau extrêmement dense de pilotis sous ce monument construit au-dessus d'une nappe phréatique permet d'envisager l'établissement d'une datation dendrochronologique précise pour sa construction.

Echelonnées en trois étapes, jusqu'en été 1993, ces investigations de longue haleine (près de 4'000 m²) enrichiront sans nul doute nos connaissances sur l'évolution et l'organisation spatiale de ces quartiers.

Jacques Morel
MHA VD-FPA

8. Avenches / enceinte romaine.

Fossé défensif de l'enceinte; route romaine de l'Est.

Février - avril 1991.

Surveillance de travaux et exploration en tranchées.

Ensembles : AV91/7873-7882.

Référence bibliographique : J.-P. Dewarrat, *L'enceinte romaine d'Avenches*, mémoire de licence de l'Université de Lausanne, 1984 (non publié).

Introduction

En hiver 1990/1991, la Fondation Pro Aventico a été avertie d'un projet de pose de lignes PTT/EEF depuis la porte *du Nord-Est* (route de Berne) jusqu'à Villarepos FR. Le creusement de la tranchée nécessaire, quasiment à l'aplomb du fossé aménagé à l'avant du rempart, allait condamner sur plus d'un kilomètre toute exploration future de ce système défensif, connu seulement par des croquis et des observations d'avant-guerre. De février à avril 1991, une série de sondages a été réalisée dans le but de mettre en évidence les routes romaines sortant des portes *de l'Est* et *du Nord-Est* et d'observer le profil du fossé en plusieurs endroits de son tracé (voir fig. 16).

Description des vestiges

Les routes

La tranchée creusée devant la porte *du Nord-Est* n'a permis aucune observation digne d'intérêt, le

terrain ayant été de toute évidence profondément perturbé, en particulier à cause des aménagements successifs de la route cantonale.

Le sondage effectué juste devant la porte *de l'Est*, en revanche, a permis de mettre en évidence deux niveaux successifs de la route. Dans son premier état, la chaussée, qui se situe juste devant les deux passages principaux de la porte, mesure 10,75 m de largeur. Elle est aménagée au-dessus de couches de chaux et de déchets de taille de calcaire, que l'on peut interpréter comme des niveaux de chantier liés à l'édification de la porte et du rempart. Aucun niveau de route plus ancien n'a par ailleurs été relevé, ce qui permet d'établir désormais avec certitude que l'aménagement de cet axe s'intègre dans le programme de construction de l'enceinte et est lié *intra muros* au nouveau plan d'urbanisme flavien¹. A une époque indéterminée, la route fut élargie vers le sud au-delà du passage piétonnier latéral. L'état de conservation des vestiges ne permet pas d'assurer un pareil élargissement du côté nord. La présence de fossés latéraux, constatée un peu plus à l'est en 1989, n'a pu ici être établie avec certitude : aucune trace n'en a été repérée au sud, alors que deux structures de ce type furent rencontrées au nord : la première, à environ 4 m du bord de la chaussée, profonde d'env. 1 m et large d'env. 1,30 m, présentait des parois abruptes et un fond presque plat. Son comblement était constitué de masses d'argiles compactes non stratifiées, associées à quelques fragments de céramique de la seconde moitié du II^e s. ou du début du III^e s. Sa situation - dans l'axe approximatif du passage latéral nord - ne permet pas de le rattacher avec assurance à la route. A un peu plus de deux mètres plus au nord, un second fossé, peu profond, pourrait correspondre à un autre état (non daté) de cet aménagement.

Le fossé du rempart

Le fossé défensif de l'enceinte, fouillé autrefois par A. Naef et L. Bosset, est formellement attesté entre la porte *du Nord-Est* et Donatyre (tours 58/59), alors que son absence a été constatée dans la plaine marécageuse, sauf entre les tours 20 et 21 (fig. 16 et 17 : m). La documentation établie jadis, très sommaire, montre un fossé en V, parfois à étroit fond plat (en particulier de part et d'autre de la porte *de l'Est*; voir fig. 17 : a-d, f-j et m). L'axe de cet aménagement se situe en moyenne à 3,25 m du rempart et sa profondeur est généralement inférieure à 2 m. Un niveau de marche, horizontal et de largeur variable, est parfois signalé au pied du rempart (berme) : un tel niveau, large d'env. 0,70 m et matérialisé par une couche gravillonneuse, a été rencontré dans l'une des tranchées de 1991. Dans tous les cas, la destruction du rempart a provoqué le comblement définitif du

¹ Ces conclusions confirment les hypothèses avancées dans AS 13, 1990.1, p. 27 et note 56. Rappelons ici la découverte en 1986 d'un pieu daté des environs de 75 de notre ère sous la route *de l'Est* à Faoug, à l'est du Chandon, dans le cadre des sondages préliminaires R.N.1 (F. Bonnet). Voir aussi ASSPA 74, 1991, p. 210-213 (Ph. Bridel).



Fig. 14. Avenches / Derrière la Tour - Insulae 13-19. Report des sondages de 1991 au plan archéologique. En grisé, la zone à fouiller en 1992-1993. E : Egout. H : Hypocaustes. P : Portique.



Fig. 15. Avenches / Derrière la Tour - Insulae 13-19. Les hypocaustes des thermes de l'insula 19.

fossé : on y retrouve pêle-mêle des blocs de calcaire jaune et de grès de la Molière, principalement des merlons.

Les sondages effectués l'an dernier ont confirmé les observations antérieures, en ce qui concerne le profil, la position et le comblement du fossé (fig. 17: e, k, l). La profondeur maximale attestée est d'environ 2,40 m. On observe en outre que la pente du versant extérieur est en général un peu plus douce que la pente opposée (au pied du rempart) et que le comblement inférieur du fossé (argiles, limons) est contemporain de son utilisation (dépôt de colluvionnement).

Il est intéressant d'insérer le fossé du rempart d'Avenches dans un contexte plus large en le comparant à d'autres exemples de Gaule et des Germanies. Rares sont les villes fortifiées du Haut-Empire dont les fossés sont archéologiquement attestés : cinq cas ont été pris en compte dans le cadre d'une rapide recherche : Augst, Cologne, Trèves, Tongres et Xanten, toutes villes de Belgique et des Germanies et colonies, hormis Tongres, capitale de cité (sans statut de colonie). Seul le fossé de l'enceinte inachevée d'Augst (seconde moitié du 1^{er} s.), d'ailleurs mal connu², paraît se rapprocher de celui d'Avenches par ses dimensions (largeur : 3,50 m; profondeur attestée :

1,65 m) et sa proximité du rempart (distance axe du fossé - parement externe : env. 4,30 m). Ces données sont bien différentes des autres sites de comparaison où l'on observe des fossés, parfois doubles ou triples, de 7 à 13 m de largeur pour une profondeur d'au moins 3 m, ainsi que des bermes de 3 à 4 m de large devant la muraille. La modestie des aménagements d'Augst et d'Avenches - étroits, peu profonds et creusés presque au pied des remparts - alimente la problématique du rôle défensif réel des murailles des deux colonies helvétiques, qui présentent par ailleurs toutes deux, curieusement, des tours adossées à l'intérieur du mur d'enceinte.

Un rapport détaillé sur cette intervention a été déposé à la Fondation Pro Aventico en janvier 1991.

ARCHEODVNVM

Jean-Daniel Demarez

Daniel Castella

² Voir R. Laur-Belart et L. Berger, *Guide d'Augusta Raurica*, Bâle, 1991⁵, p. 40. Les auteurs signalent toutefois que le tronçon de fossé attesté serait sensiblement plus tardif que l'enceinte.

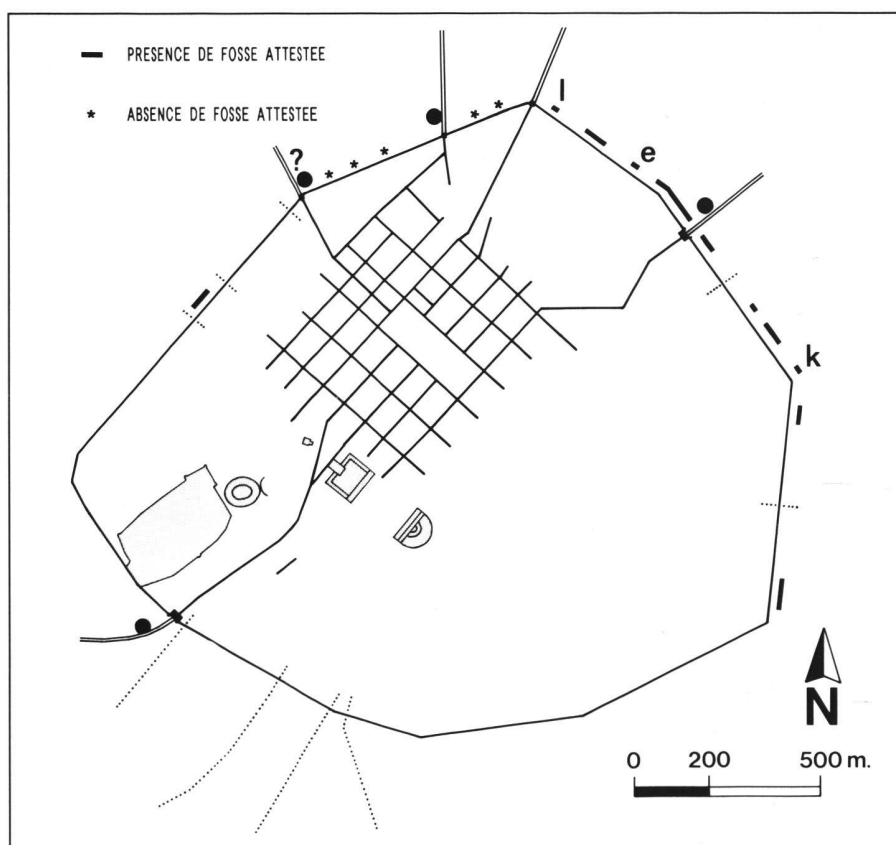


Fig. 16 : Plan schématique d'Avenches, avec localisation des observations faites sur le fossé défensif. Les disques noirs correspondent à l'emplacement des nécropoles. e, k, l : emplacement des coupes stratigraphiques de 1991 (fig. 17 : e, k, l).

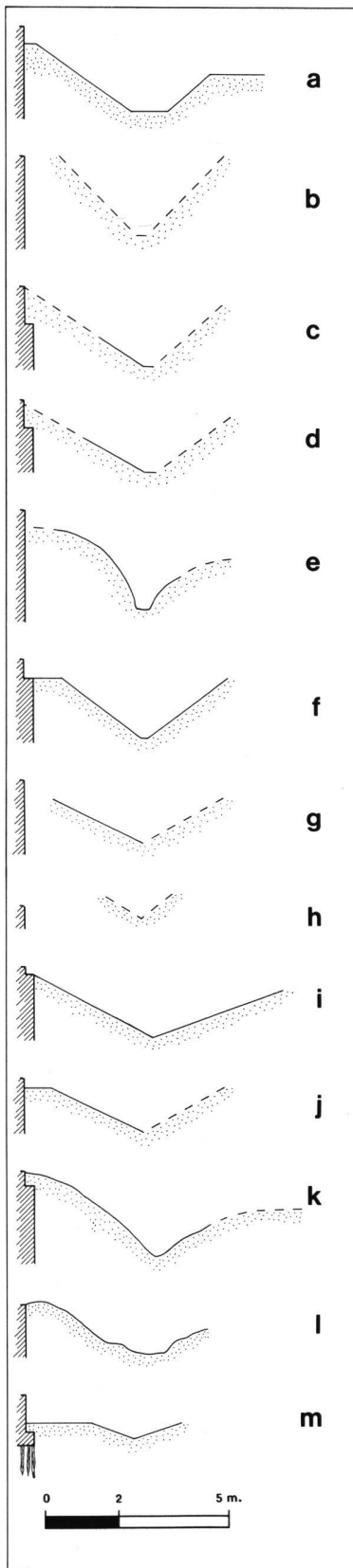


Fig. 17 : Avenches / enceinte romaine. Profils schématiques du fossé défensif d'après les anciens croquis cotés et les coupes stratigraphiques de 1991. a-d, f-j : le fossé sur le coteau entre la porte du Nord-Est et Villarepos FR (d'après les croquis anciens); e, k, l : idem (d'après les coupes de 1991; situation : fig. 16); m : le fossé dans la plaine (d'après un croquis ancien).

9. Avenches / en Chaplix.

Nécropole.

Mars - août 1991.

Exploration en surface (surface totale fouillée de la nécropole depuis 1987 : 1500 m²).

Fouille programmée liée au programme de construction de la R.N.1.

Ensembles : AV91/7891-7911, 7914-7922, 7924-7926, 7928-7946, 7948-7954, 7959-7966, 7968-7975, 7977-7979, 7981-7987.

Références bibliographiques :

AS 11, 1988.1, p. 34.

ASSPA 72, 1989, p. 272-280.

AS 13, 1990.1, p. 2-30.

ASSPA 73, 1990, p. 204.

ASSPA 74, 1991, p. 254-255.

AS 14, 1991.4, p. 295.

Entamées à fin 1987, les recherches archéologiques liées à la construction de l'autoroute R.N.1 se sont poursuivies en 1991 au lieu-dit *en Chaplix*. Cette dernière campagne a permis d'achever l'exploration de la nécropole (fig. 18 : 2) qui, à plus de 500 m au nord-est de la ville, se développe au Ile s. à l'extérieur des enclos des mausolées tibéro-claudiens fouillés en 1989 (fig. 18 : 4).

La fouille a permis de mettre en évidence les limites de ce cimetière : la plupart des sépultures sont englobées dans un enclos trapézoïdal (30 x 28 m) délimité par un système de fossés accolé à l'enclos du monument funéraire nord et à la route romaine. Dans ces fossés ont été retrouvés de très nombreux ossements animaux et des fragments de cruches et d'amphores à vin, témoins probables des banquets et des sacrifices accomplis à la mémoire des défunts. Quelques groupes de tombes et sépultures isolées se sont installés à l'extérieur des fossés, plus au nord ou ailleurs autour des enclos funéraires.

A ce jour, la nécropole compte environ 200 sépultures et une centaine de fosses, essentiellement destinées à recevoir des offrandes (fig. 21) et des restes de crémation. Les tombes à incinération (fig. 19 a et b) sont majoritaires (75 %, dont 60 % à urne de verre ou de céramique); les inhumations d'adultes (fig. 20) représentent 15 % du total (une dizaine de cas se caractérisant par la position ventrale du défunt), alors que les inhumations d'enfants sont assez rares (10 %).

L'étude anthropologique effectuée par M. Porro (Turin) et Ch. Simon (Genève) montre qu'il s'agit d'une population particulièrement robuste et que les individus de sexe masculin sont assez nettement majoritaires.

Les offrandes, très abondantes, ont presque toujours été brûlées sur le bûcher : il s'agit surtout de dons alimentaires (viande, fromage, céréales,...), de boissons (vin de Gaule du Sud), de produits cosmétiques contenus dans des fioles de verre, d'éléments de parures (broches, anneaux, perles,...) et de monnaies destinées à payer le prix du voyage dans l'au-delà. Les lampes à huile (fréquentes sur d'autres sites) et les outils ou instruments liés aux activités des défunts sont par contre très rares.

ARCHEODVNMV

Daniel Castella

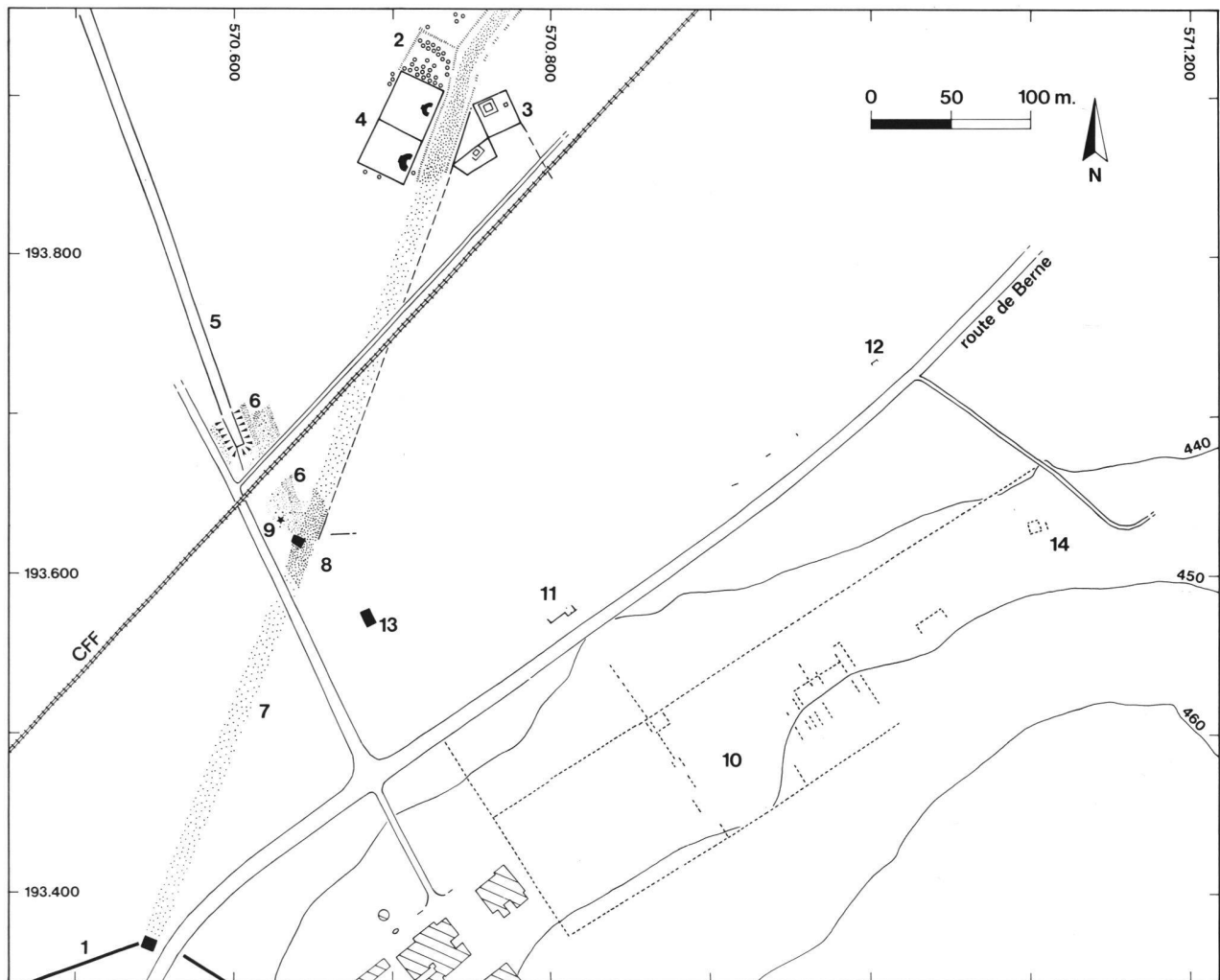


Fig. 18 : Avenches / en Chaplix. Plan synthétique des fouilles 1987 - 1991. 1 : mur d'enceinte; 2 : nécropole (1987 - 1991); 3 : sanctuaire (1989); 4 : monuments funéraires (1989); 5, 6, 8 et 9 : canal romain et structures attenantes (1990); 7 : route romaine; 10 : traces de la villa suburbaine du Russalet (photographie aérienne de 1989); 11 : murs romains probablement rattachés à la villa du Russalet (1990); 12 : four de tuilier (1990); 13 : moulin hydraulique (1990 - 1991); 14 : temple gallo-romain (fanum) ? (photographie aérienne de 1989).



Fig. 19 a et b : Avenches / en Chaplix. Sépultures à incinération de la seconde moitié du II^e s. Les urnes sont des amphores à huile espagnoles (Dressel 20), dont l'une a été sectionnée à la base du col (b).



Fig. 20 : Avenches / en Chaplix. Sépulture à inhumation d'adulte (II^e s.). Le défunt, qui porte des chaussures à semelles cloutées, repose en position dorsale dans un cercueil de bois dont ne subsistent que les clous. Des récipients en céramique ont été déposés dans le cercueil.

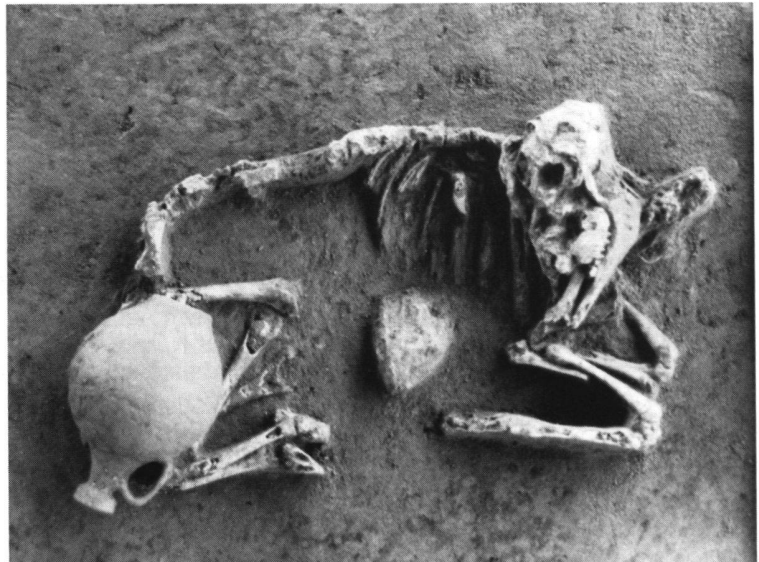


Fig. 21 : Avenches / en Chaplix (nécropole). Petite fosse recevant le squelette entier d'un capriné, accompagné d'une cruche en céramique. Dépôt d'offrandes ou sépulture d'animal ? (II^e s.).

10. Avenches / en Chaplix.

Moulin hydraulique.

Avril - août 1991.

Exploration en surface (surface totale : env. 750 m²).

Fouille de sauvetage sur le tracé de la nouvelle route cantonale 505d (liée au programme de construction de la R.N.1).

Ensembles : AV90/7847, 7849, 7862-7863; AV91/7849, 7869-7872, 7912-7913, 7923, 7927, 7976, 7980.

Les fouilles ont également porté sur un autre secteur du site, plus près de la ville d'Avenches, à l'emplacement de la nouvelle route de Salavaux-Neuchâtel. Commencées en 1990, les recherches se sont poursuivies l'an dernier et ont permis de mettre au jour un exceptionnel moulin hydraulique d'époque romaine (fig. 18: 13).

Quoiqu'attesté dans les sources littéraires antiques (Vitruve, Strabon, Pline notamment) depuis le I^{er} s. avant notre ère, l'usage de telles installations n'était pas formellement attesté au nord des Alpes avant le II^e s. ap. J.-C. et il ne semblait s'y diffuser qu'à la fin de l'Antiquité et au Moyen-Âge.

L'installation d'Avenches se situe sur la berge orientale d'un ancien bras de rivière s'écoulant vers le nord, dans l'axe du futur canal du II^e s.

Seuls sont conservés certains éléments de l'infrastructure boisée du moulin (poteaux et piquets de chêne et planches de sapin) (fig. 22 et 23). Au stade actuel des travaux d'élaboration, ces vestiges permettent de reconstituer l'installation sous la forme d'une sorte de ponton carré de 4,80 m de côté, construit sur la berge. Deux canalisations boisées, correspondant sans doute à deux états successifs de l'aménagement, prolongent la structure vers l'aval (canaux de fuite ?). Un certain nombre d'indices permettent de restituer une roue verticale avec entraînement des pales par le bas.

De très nombreux fragments de meules coniques ont été retrouvés dans les niveaux d'abandon de l'installation. D'un diamètre de 60 à 70 cm, ces meules taillées dans la lave basaltique (à structure poreuse et très dure) ont été importées probablement de Gaule (Massif Central ou région d'Agde).

De nombreux pieux de chêne ont été prélevés et soumis à l'analyse dendrochronologique : ils permettent d'affirmer que le moulin a été aménagé en 57/58 ap. J.-C., sous le règne de l'empereur Néron, ce qui en fait le plus ancien formellement attesté au nord des Alpes. L'abandon de l'installation, qui correspond d'ailleurs à l'assèchement du bras de rivière, se situe vers 80 ou peu après, comme l'atteste l'abondant mobilier retrouvé dans les niveaux de comblement. Ainsi, la durée d'utilisation du moulin n'aura pas excédé une génération.

Un rapport détaillé sur cette intervention est à paraître prochainement.

ARCHEODVNM
Daniel Castella

11. Faoug / route de l'Est.

CN 1165; 572'450 / 194'250.

Route romaine.

(1986, 1990 et) juin - juillet 1991.

Exploration en tranchées et dégagement en surface (env. 120 m²). Intervention de sauvetage sur le tracé de l'autoroute R.N.1.

Ensembles : FM91/7956-7957 et 7967.

Introduction

A la suite de sondages préliminaires réalisés en 1986 et en automne 1990, une intervention complémentaire a été effectuée en été 1991 sur le tracé de la route romaine dite *de l'Est* à Faoug, à son passage au col séparant les collines du Bois de Rosset et du Bois de Mottex, intervention nécessitée par les travaux d'aménagement de la R.N.1. Le tronçon connu de cette voie d'époque flavienne est rectiligne sur près de trois kilomètres, depuis sa sortie de la ville jusqu'à la frontière fribourgeoise, à l'extrémité de l'ancien marais de Clavaleyres. Les buts essentiels de cette opération étaient de préciser le type de construction de la chaussée et de vérifier l'existence d'un hypothétique épi médian, observé dans un sondage de 1986.

Description des vestiges

La chaussée mise au jour dans les sondages de 1986 et de 1990 (fig. 24) consistait en un simple lit de galets posés à même le sol naturel (limons), large de 6 à 7 m (conformément à la règle) et, à cet endroit, dépourvu de fossés de drainage latéraux. Aucune recharge n'a été mise en évidence.

Dans le sondage 86.192, les fouilleurs avaient noté la présence, au centre de la voie, d'une accumulation de grosses pierres posées à plat avec un bourrage de galets plus petits. De cette observation était née l'hypothèse d'un épi médian, large d'env. 2,20 m, rappelant certains ouvrages de prestige signalés notamment dans les provinces orientales de l'Empire³.

Le dégagement en surface effectué à proximité en été 1991 a non seulement permis la mise au jour d'un revêtement de route remarquablement conservé, de nombreuses ornières étant encore visibles (fig. 25), mais il a aussi permis d'écarter l'hypothèse de l'épi médian.

La largeur de la route y était par contre étonnante puisqu'elle n'atteignait pas moins de 15 m... Une explication est possible, apparemment confortée par les observations faites dans un sondage effectué quelques dizaines de mètres plus au nord (91.2): il se pourrait fort que l'on se trouve ici à une bifurcation entre la route principale rectiligne et un chemin secondaire obliquant légèrement vers le nord. Notons toutefois que la présence d'ornières divergentes n'a pas été établie (absence totale de

³ Voir par exemple: T.B. Mitford, Cappadocia and Armenia Minor: Historical setting of the limes, *ANRW* II, 7, 2, Berlin/New-York, 1980, p. 1184.



Fig. 22 : Avenches / en Chaplix. Vue partielle du moulin hydraulique en cours de fouille. Une meule dormante en lave basaltique est visible au premier plan.



Fig. 23 : Avenches / en Chaplix. Vue d'un secteur du moulin hydraulique pendant la fouille.

sillons visibles dans la partie nord du décapage). Si cette hypothèse se vérifie, il n'est pas totalement exclu que l'empierrement interprété en 1986 comme un épi médian et dont on perd toute trace plus à l'est corresponde en réalité à une sorte d'îlot séparant les deux axes.

Enfin, signalons encore la mise au jour en limite du sondage 91.1 d'un petit muret de pierres sèches, large de 0,45 m, contre le bord nord de la chaussée et perpendiculaire à celle-ci. Sa relation chronologique avec la route, ainsi que sa fonction, demeurent énigmatiques. Sa situation topographique et la proximité d'une source pourraient indiquer la présence d'un établissement rural (d'époque romaine ?) à flanc de coteau au-dessus de la route.

Un rapport détaillé sur cette intervention a été déposé à la Fondation Pro Aventico en janvier 1991. Le matériel, très peu abondant, a été déposé au Musée Romain d'Avenches.

ARCHEODVNVM
Jean-Daniel Demarez
Daniel Castella

12. Faoug / nécropole du Marais.

CN 1165; 573'280 / 194'700.

Nécropole à incinération gallo-romaine.

Mars 1991.

Exploration en surface entamée en 1989 (surface totale : plus de 1500 m²).

Intervention de sauvetage sur le tracé de la R.N.1.

Voir *supra*, article de D. Castella et *alii*, p. 5 sv.

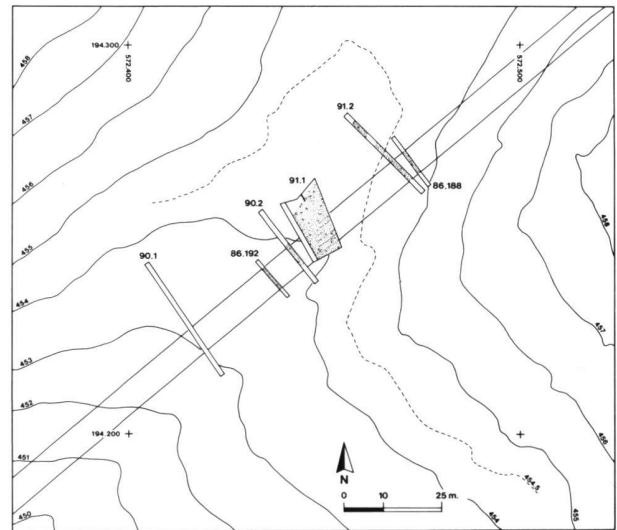


Fig. 24 : Faoug / route de l'Est. Plan de situation des sondages 1986-1991.



Fig. 25 : Faoug / route de l'Est. Vue générale du sondage 91.1, vers le nord. Les ornières sont clairement visibles au premier plan.

TRAVAUX DE RESTAURATION

L'année 1991 - est-ce une conséquence du quarzième jubilé de la Confédération - a vu aboutir plusieurs chantiers de restauration, à l'Amphithéâtre, au Temple de la Grange-des-Dîmes, au balnéaire de la Villa Derrière-la-Tour. Ces trois objets, dont les deux premiers appartiennent à l'Etat et sont classés comme monuments historiques, alors que le troisième est propriété privée, sont représentatifs de la diversité des situations juridiques, des états de conservation après fouille et des objectifs visés par leur restauration et leur mise en valeur. A l'heure où de nouvelles interventions d'analyse, d'entretien et de présentation s'imposent pour d'autres monuments, comme la partie restaurée de l'Enceinte romaine, le Théâtre, les Thermes de Perruet et le "Capitole" de l'*insula* 23, il nous semble utile de présenter ici à la fois la problématique et les résultats des trois chantiers récemment achevés.

L'Amphithéâtre (fig. 26 à 28)

Fouillé par Louis Bosset de 1911 à 1950, il avait été restauré au fur et à mesure de son dégagement, et des gradins reconstruits à l'identique, en grès de La Molière, sur un cinquième du périmètre de la *cavea*. La *cavea* nord avait été ultérieurement complétée par des degrés de bois, puis de ciment, après que Hans Bögli eut dégagé et reconstitué en 1972 huit des alvéoles qui soutenaient le portique établi au sommet des gradins lors d'un agrandissement de l'édifice datant peut-être du deuxième siècle.

L'état des restaurations réalisées par Louis Bosset et l'usage régulier du monument pour des spectacles attirant un nombreux public ont incité le président de l'Association *Pro Aventico*, M. André Gavillet, à proposer à l'Etat de Vaud, propriétaire du bâtiment, d'en entreprendre la restauration. Lancé en 1985 à l'occasion du centième anniversaire de l'Association *Pro Aventico*, ce projet vise à sauvegarder le monument, en permettre la visite aux touristes, en faciliter l'usage pour des spectacles en plein-air.

Pour répondre à ces trois exigences, par certains aspects contradictoires, tout en préservant les parties déjà reconstituées, trois principes ont été retenus:

1. Rendre aisément lisible la géométrie de l'édifice, en redonnant à la *cavea* sud un profil approchant au mieux le gabarit original et en signalant par un marquage au sol les parties détruites ou enterrées sous l'avenue Jomini et la place de la Foire.

2. Compléter par des gradins de béton à marche engazonnée le secteur déjà reconstruit, pourtant de manière en partie erronée.

3. Rétablir autant que possible le système des circulations antiques: accès à l'arène et au bas des gradins à partir du Rafour, au sommet des gradins par des vomitoires aussi nombreux que possible, ou en signaler l'emplacement par un marquage au sol et un décrochement rythmé des murs de soutènement modernes.

Deux des trois étapes d'exécution de ce projet ont été réalisées d'avril 1987 à mai 1991.

Tel qu'il se présente aujourd'hui, l'Amphithéâtre répond déjà en bonne partie aux besoins exprimés par ses utilisateurs - comme on a pu s'en rendre compte lors du spectacle "Hop là", organisé dans le cadre du 700e anniversaire de la Confédération -, tout en affirmant plus clairement et dans toute son ampleur son aspect monumental.

Au nord, l'accès aux vomitoires a été amélioré et des locaux de service aménagés en sous-sol de la place de la Foire. Le développement de la façade externe, rythmée par les alvéoles du deuxième état, se lit désormais en continu et sera complété jusqu'à l'extrémité orientale des gradins dans le cadre de la troisième étape des travaux. La *cavea* nord a reçu des gradins de béton teinté et sablé qui complètent la restauration à l'identique de Louis Bosset, portant la capacité de l'édifice à 3'500 places environ. Au-dessus du 20^e gradin, le seul massif, qui se développe tout autour de l'arène, souligne la géométrie de l'édifice, facilite la circulation et indique l'emplacement de tous les escaliers desservant la *cavea*, quelques gradins supplémentaires ont été mis en place entre les vomitoires pour signaler que l'édifice s'élevait de plusieurs mètres encore au-dessus du niveau actuel des accès supérieurs.

Au sud, la *cavea* a été reprofilée, mettant en évidence le mur-limon d'un escalier relevant du premier état de l'édifice, semblable à plusieurs autres repérés au nord lors de la pose des nouveaux gradins. A cette occasion, le 11^e vomitoire a été dégagé, légèrement désaxé par rapport au plan théorique restitué qui a guidé la restauration, et débouchant au niveau du 17^e gradin, peut-être en raison de contraintes locales d'ordre topographique. Il est visible sous une grille, au début du chemin d'accès au musée, témoignant ainsi clairement de l'écart qui existe souvent entre conception et réalisation lorsqu'il s'agit de transformer un édifice aussi vaste qu'un amphithéâtre.

Derrière le 20^e gradin, le chemin d'accès au musée a été refait, retenu du côté de l'avenue Jomini par un élégant mur dont les pans, concentriques au 20^e gradin mais en décrochements successifs, délimitent la surface utilisable de l'édifice. Au-delà, bien visible pour qui vient de Berne, les cinq alvéoles du mur périmétrique, déjà restaurées en 1844, l'ont été à nouveau et un tronçon du mur périmétrique du premier état a été mis au jour, permettant une claire lecture de l'évolution du bâtiment. Rehaussé au moyen âge pour servir d'enceinte au bourg ou au refuge que défendait la tour dite aujourd'hui "du Musée", ce mur a été revêtu, au-dessus des alvéoles, d'un crépi *pietra rasa* le distinguant des vestiges romains, tout en laissant apparentes les grandes dalles de grès de La Molière qui formaient arase au niveau des seuils des vomitoires.

Plus haut, en remontant vers la ville actuelle, les fondations de quelques alvéoles ont été récemment dégagées (cf *supra* p. 5 sv.). Pour bien indiquer l'emprise originale de l'Amphithéâtre, dix-sept de ces alvéoles ont été dessinées par des surfaces pavées dans le revêtement de l'avenue Jomini et

de la place de la Foire. Le mur de soutènement de la terrasse du musée, recrépi et débarrassé des appentis qui servaient de dépôts lapidaires et de l'escalier qui le perçait, se dresse désormais dans son élégante sobriété au sommet d'un talus herbeux qui culmine au niveau du terrain naturel tel qu'il se présentait avant la construction de la nouvelle route d'accès à la ville par le gouvernement bernois, en 1751.

Au Rafour, les travaux n'ont jusqu'ici touché que le mur de plan semi-circulaire qui retient la *cavea* et porte la tour du musée; il a été restauré dans sa partie sud et sa tête marquée dans le revêtement du trottoir de l'avenue Jomini, tandis que son extrémité nord, mise au jour à l'occasion du dégage-

ment d'un nouveau secteur de cette avant-cour de l'édifice, a été remontée à hauteur convenable pour retenir les terrains adjacents.

Restent à réaliser - et c'est l'objet de la troisième étape de restauration qui débute cette année - l'aménagement de la place du Rafour, dominée par le triple arc de grand appareil qui s'élevait devant les accès à l'arène et à la base des secteurs nord et sud de la *cavea*. Jusqu'à quel point ces trois passages imposants pourront-ils être restaurés? Le percement central qui donnait de plain-pied dans l'arène est aujourd'hui muré par les fondations de la Tour du Musée et intérieurement défiguré par une dalle de béton établie à mi-hauteur en 1960. Celui du sud débouche bien au pied des gradins,

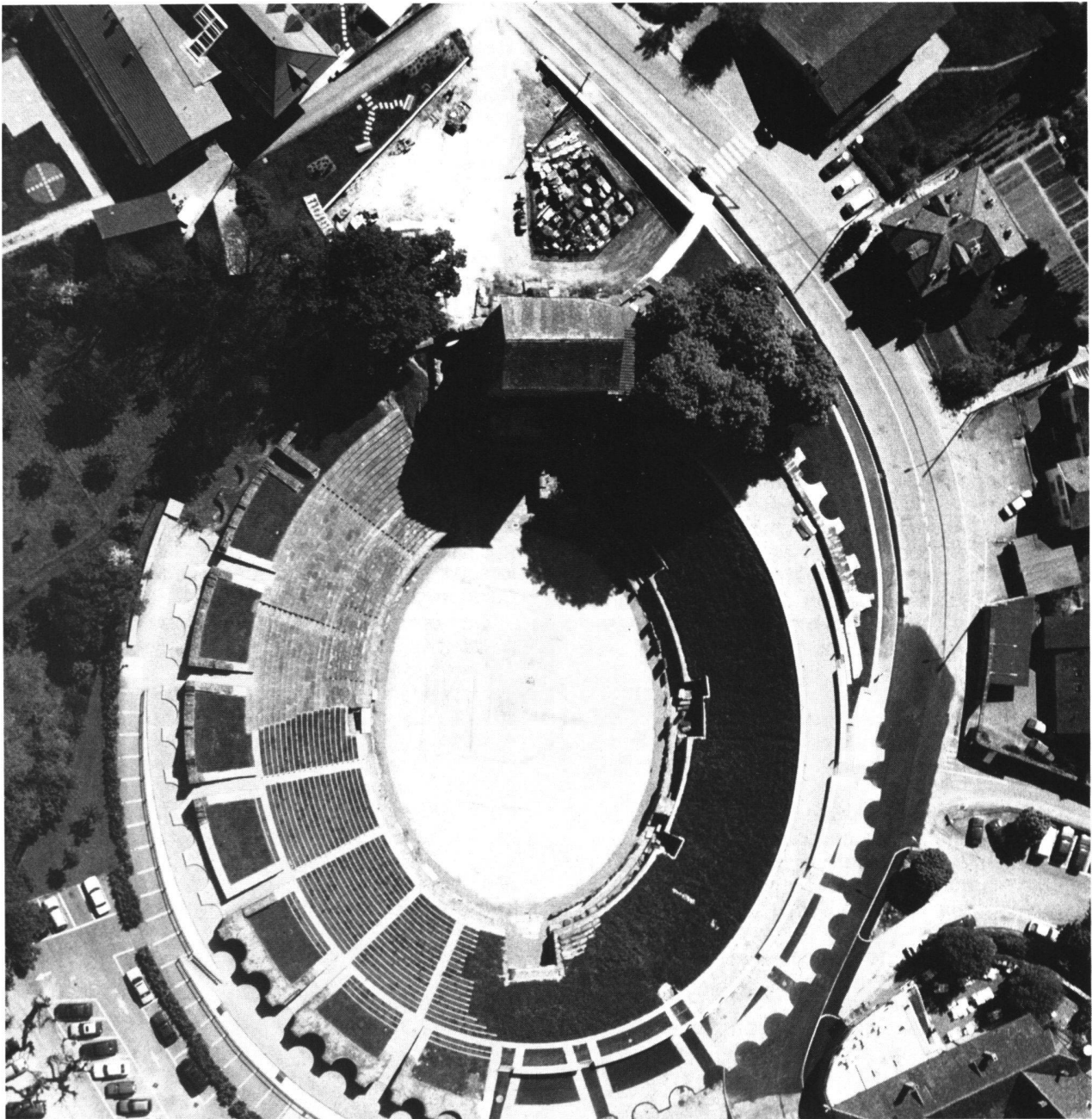


Fig. 26. L'Amphithéâtre après l'achèvement des deux premières étapes de restauration, en 1991. Vue aérienne. Photo MHAVD.

mais l'accès au vingtième degré reste précaire, tout comme les circulations transversales par-dessus l'entrée axiale. Au nord, le passage symétrique qui donne actuellement sur l'arène mériterait d'être rendu à sa fonction première qui est de conduire à la base des gradins aujourd'hui restaurés.

Comment concilier ici les exigences de conservation des divers états romains et médiévaux de l'édifice, les contraintes de circulation propres à son utilisation comme lieu de spectacles et le souci de rendre lisibles et praticables les cheminements antiques? C'est la docte Commission de restauration qui le dira, après de nouveaux sondages archéologiques à pratiquer au pied de la tour, dans le bouchon - médiéval ou romain tardif? - qui obstrue la *porta triumphalis* de l'Amphithéâtre.

Toute restauration porte la marque de son époque; puissions-nous trouver grâce aux yeux des générations à venir en leur laissant ce monument dans un état que nous croyons à la fois représentatif de sa grandeur originale, prêt à affronter pour quelques décennies les outrages du temps, agréable à l'oeil et rendu à sa vocation première par les facilités qu'il offre aux organisateurs de spectacles populaires.

Le Temple de la Grange-des-Dîmes (fig. 29)

Entre 1960 et 1964, une partie du *podium* de ce temple de type gallo-romain, les murs-limons de l'escalier qui le desservait du sud-est et certains aménagements de l'enclos sacré ont été mis au



Fig. 27. Le vomitoire 11.
Photo FPA.



Fig. 28. Le mur périmétrique donnant sur l'avenue Jomini, avec les alvéoles du second état, le mur du premier état (à gauche) et l'élévation médiévale.
Photo FPA.

jour, suite à la destruction du bâtiment éponyme. Dégarnis dès la fin de l'antiquité de leurs orthostates de parement en grès de La Molière, les murs présentaient à la vue l'âme, souvent disjointe, de leur petit appareil. On avait alors simplement remonté quelques assises de petits moellons et colmaté le noyau apparent des maçonneries à l'aide de ciment. Les murs, qui ne pouvaient désormais plus "respirer", se gorgeaient d'eau et, en cas de gel, se disloquaient à nouveau peu à peu.

Il s'agissait donc ici d'assurer la conservation et la bonne présentation des vestiges. Ouvert en août 1990, le chantier de restauration s'est achevé en mai 1991.

Après dégagement et relevé des fondations de petit appareil du parement de grands blocs, on a reconstitué celui-ci en béton teinté et sablé, à hauteur des vestiges conservés du *podium*, des massifs le flanquant et de l'escalier d'accès. L'étude préalable des quelques empreintes encore visibles des blocs disparus a permis de marquer dans la masse, par des baguettes fixées au coffrage, la stéréotomie originale de l'édifice. Un remblayage final est venu cacher les vestiges d'une maison antérieure, rétablissant à peu de chose près l'aspect des lieux après la construction du temple.

Les sondages réalisés au nord-ouest du *podium* en 1991 (cf *supra* p. 134) ont déjà permis de repérer le tracé du mur du *temenos*. La fouille intégrale de cette parcelle, commencée en mars 1992, livrera sans doute d'importantes indications sur l'histoire de ce lieu de culte typiquement gallo-romain. L'étude de sa restitution en élévation pourra suivre, fondée sur des bases enfin assurées, et développée grâce à un nouvel examen des fragments d'architecture déposés aujourd'hui au lapidaire de Lucens. Dans le terrain, ne subsisteront que les vestiges visibles à l'heure actuelle, mais le plan du temple, complété pour les parties cachées par un marquage au sol à l'aide de pavés, sera désormais clairement lisible.

Le balnéaire de la villa Derrière-la-Tour (fig. 30)

En dehors des périmètres classés et inconstructibles qui permettent de sauvegarder la substance archéologique d'importants secteurs, en vue de leur exploitation systématique par les archéologues des prochains siècles, la Fondation *Pro Aventico* mène une intense activité de fouille, explorant et documentant chaque année des parcelles le plus souvent destinées à de nouvelles constructions. Les vestiges des édifices romains mis au jour,

documentés et analysés, sont ensuite habituellement détruits ou réenterrés pour laisser place à l'habitat moderne. D'entente avec les propriétaires, il est cependant parfois possible de conserver quelques éléments de bâtiments antiques et de les restaurer pour en assurer une présentation intégrée au traitement paysager des abords de leur immeuble. Témoins de la longue histoire du site, ils rappellent aux habitants actuels d'Avenches qu'ils ne sont pas les premiers venus.

C'est ainsi que, suite à la fouille de l'aile est de la villa Derrière-la-Tour, une partie de son installation de bains est aujourd'hui visible dans le talus bordant la rue du Pavé. Ce sont les substructions de la moitié d'un local octogonal, probablement le *tepidarium*, et une partie de celles du *frigidarium*, de plan semi-circulaire. Ces maçonneries de petit appareil de moellons calcaires, soigneusement rejointoyées, parfois reconstruites sur quelques assises et protégées par une chape de mortier à la chaux qui permet aux murs de "respirer", resteront l'un des rares témoins visibles de la luxueuse villa de maître qui s'étendait sur plus de 1'500 mètres carrés. En installant un panneau d'information les situant dans le plan d'ensemble de l'édifice, on permettra au passant de s'en faire une bonne idée.

Plus à l'ouest, un élément de contrefort d'un mur de terrasse, de plan semi-circulaire, a déjà été laissé visible en 1989. Signalé lui-aussi sur le plan d'ensemble qui sera présenté *in situ*, il permettra aux visiteurs de prendre un nouveau point de repère dans le terrain et d'estimer ainsi en grandeur réelle l'un des éléments constitutifs de ce vaste palais. La restauration de ce dernier élément est encore à l'état de projet.

Ces trois chantiers de restauration représentent donc une étape significative dans l'exécution d'un vaste programme de mise en valeur du site, déjà amorcé avec la restauration du sanctuaire du Cigognier, de 1975 à 1978, puis en 1985. Ainsi le paysage avenchois sera-t-il peu à peu ponctué de ruines et de monuments bien présentés, qui jaloneront des parcours de visite clairement balisés. Le site exceptionnel d'*Aventicum* mérite une telle entreprise, qui ne pourra qu'en augmenter l'attrait touristique. Encore faudra-t-il que l'étude scientifique des ruines puisse être poussée à son terme pour chacun des objets en cause, faute de quoi leur aspect et leur fonction resteraient obscurs, et leur restauration entachée d'incertitudes graves.

Philippe Bridel
FPA



Fig. 29. Le podium du Temple de la Grange-des-Dîmes après restauration. Photo FPA.

Fig. 30. Le balnéaire de la villa Derrière-la-Tour après restauration. Photo FPA.

